

PREMIÈRE EXPÉDITION

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

L'an deux mille seize et le vingt cinq Juillet

A la requête de :

Le syndicat des copropriétaires de la résidence les Floralties, sise à Gagny, au 2 allée des Capucines, allée des Tulipes, allée des Camélias et avenue Henri Barbusse, 24 rue Cornet,

Prise en la personne de son syndic, la société LOISELET DAIGREMONT, SAS au capital de 3 000 000 €, inscrite au RCS de Nanterre sous le n° B 672 020 187 et dont le siège social est à Boulogne (92770) 67 route de la reine,

Agissant poursuite et diligence de ses représentants légaux, domiciliés au dit siège en cette qualité.

Agissant en vertu d'un jugement rendu par le tribunal de grande instance de Bobigny en date du 19 Janvier 2016 signifié selon exploit de la SCP BOROTA, huissier de justice à Aubervilliers en date du 9 Février 2016, et aujourd'hui définitif.

Agissant en vertu d'un commandement afin de saisi immobilière en date du 28 Avril 2016, signifié par acte de mon ministère à la société dénommée société civile immobilière au capital de 1500€, inscrite au RCS de Bobigny sous le n° 537 695 496 et dont le siège social est à Gagny 73 avenue Henri Barbusse et dont la gérante est Madame

Pourquoi déférant à cette réquisition

Je, Vincent ALLAUZEN, Huissier de justice près le Tribunal de Grande Instance de BOBIGNY, résidant à 93370 – MONTFERMEIL, 7 rue de la Fontaine Jean-Valjean, soussigné,

Certifie m'être rendu ce jour à Gagny, résidence les Floralties, où étant j'ai constaté ce qui suit :

CONSTATATIONS :

Sur place je rencontre _____ gérante, Monsieur
77/79 avenue Henri Barbusse à Gagny,
il m'indique :
« Les lieux sont occupés par un locataire. »

CONDITIONS D'OCCUPATIONS :

La _____ qui exploite un garage automobile sous l'enseigne CITROEN est locataire en redressement judiciaire, le mandataire liquidateur étant Maître _____ à Bobigny. Monsieur _____ m'indique qu'elle est sur le point de sortir de cette période de redressement.

La _____ est propriétaire des murs.

Il s'agit du lot 1103 situé au rez de Chaussée du bâtiment 9.

Description des lieux :

Il s'agit d'un grand local commercial d'environ 811 M2.

Un grand bureau destiné à la réception de la clientèle, avec guichets, ce local mesure environ 120M².

Au sol il existe un carrelage en très bon état, le plafond est constitué de dalles de faux plafond en bon état.

Le garage jouxte la partie accueil, la première partie mesure environ 10 mètres sur 5 mètres de large et une deuxième partie qui est séparée par un rideau mesure environ la même surface.

Ensuite il existe un grand atelier qui mesure environ 650M² avec des recoins.

Au fond de l'atelier se trouve une grande partie dans laquelle sont stockés des pare-chocs, des pneus, des voitures, je dresse une photographie.

Les vestiaires mesurent environ 25M² avec bac et deux robinets doubles et un grand débarras d'environ 35M² encombré par des plaques, Placoplatre hydrofuge, diverses chaises, une douche, voir photographie.

Le total du lot mesure environ 811 m2 .

Afin de matérialiser mes constatations j'ai annexé des photographies au présent procès verbal de constat.

Telles sont mes constatations.

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat, pour servir et valoir ce que de droit.

Vincent ALLAUZEN

cout ttc

287,37

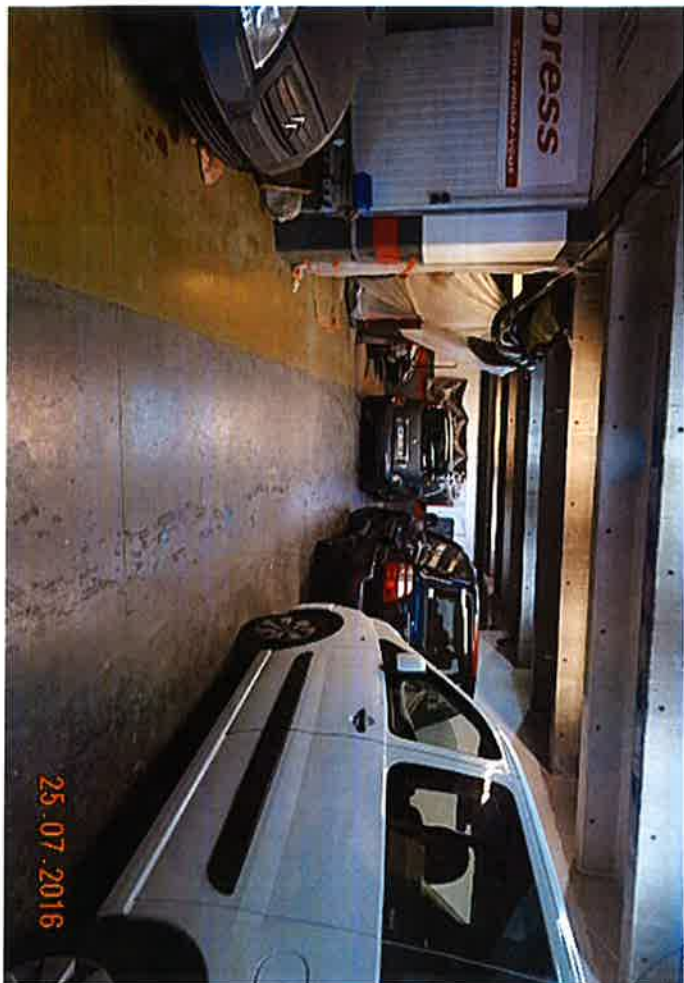


Descriptif :



Descriptif :

2517116.



WIRTSCHAFTS
HÜBNER DR
96



33370 MONTERREIL
HUSHER DAN



